

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 20**Pouvoirs : 07**Excusé : 00**Absents : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27*

SEANCE DU 21 FEVRIER 2025

Date de convocation : 21 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un février à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire - Mme ESPOSITO Annie - M. MARIN Michel - Mme DEFAUX Catherine - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique - Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain - Mme PICHARD Laure - Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine - M. DEDONS Fabrice - M. FONTANA Alain - Mme ARGENTO Katia - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. BLANC Romain donne pouvoir à M. VINCENT Gilles ; Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian ; M. CAILLEAUX Rémi donne pouvoir à M. VINCENT Romain ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie ; M. FRANCESCHINI Dament donne pouvoir à M. MARIN ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CALMET Pierre ; M. SAUVAT Sébastien donne pouvoir à Mme ROCHE Mathilde.

Excusé :

Absents : M. CHAMBELLAND Michel ; Mme SAUQUET Adeline.

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'ACHAT DE VETEMENTS POUR LE COMITE COMMUNAL FEUX DE FORET – SAISON 2025

Monsieur le maire explique aux membres de l'assemblée que, comme chaque année, le comité communal feux de forêts enregistre des départs et des arrivées de patrouilleurs. Il conviendrait de renouveler les équipements usés et d'acquérir des équipements correspondant aux nouveaux arrivants.

Cet achat porte plus précisément sur l'acquisition de polos orange et de pantalons bleus pour les nouveaux inscrits. Le montant de ces achats s'élève à 1 058,00 € H.T. soit 1 269,60 € TTC. Le département subventionne à hauteur de 50 % de la dépense. Par conséquent, il conviendra de solliciter une aide financière d'un montant de 529,00 € H.T.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE.

D'autoriser monsieur le maire à solliciter une subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de cet achat de vêtements.

**Signé : Le Maire,
Gilles VINCENT**